

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

**REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal de la commune se réunira

**MERCREDI 2 JUIN 2021
à 20H
Salle du Conseil Municipal
en Mairie**

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2021.

1. Séance à huis clos élargi (Covid-19 – situation sanitaire).
2. Convention de partenariat avec l'association « PIMMS Yvelines ».
3. Attribution des subventions aux associations locales, aux coopératives scolaires, aux classes transplantées, aux classes à projet éducatif artistique et culturel et aux foyers socio-éducatifs des établissements scolaires pour l'année 2021.
4. Attribution de la subvention annuelle 2021 à l'association locale « Union Française des Anciens Combattants section de Saint-Cyr-l'Ecole. »
5. Attribution de la subvention annuelle 2021 à l'association locale « Ecole de Musique de Saint-Cyr-l'Ecole ».
6. Attribution de la subvention annuelle 2021 à l'association locale « Retraite Sportive Saint-Cyrienne ».
7. Attribution d'une subvention annuelle 2021 à l'association « Les Saint-Cyriennes ».
8. Attribution d'une subvention annuelle 2021 à l'association « UNRPA ».
9. Tarification d'un séjour à Bar-sur-Seine en direction des jeunes de 11 à 17 ans durant les vacances estivales 2021.
10. Tarification d'un séjour à Buthiers en direction des jeunes de 11 à 17 ans durant les vacances estivales 2021.
11. Modification des dates de validité de la carte d'adhésion annuelle du CyrAdo.
12. Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France – Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale – Rapport d'utilisation pour l'année 2020.
13. Actualisation de la tarification du service Culture Evénement pour 2021.
14. Marché de fourniture de vêtements professionnels et d'équipements de protection individuelle.

15. Avenant n° 1 au marché n° 2019-01 relatif à la rénovation/reconstruction du groupe scolaire BIZET-D'ORMESSON.
16. Avenant n° 2 au marché n° 2017-01, relatif au nettoyage des voiries et des espaces publics communaux.
17. Rupture anticipée du bail à construction conclu avec la SCI Sainte-Julitte.
18. Procès-verbal de mise à disposition du chemin de Villepreux à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP), convention d'entretien et autorisation donnée au Président de déposer un permis d'aménager.
19. Autorisation donnée à Ile-de-France Mobilités de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme sur les parcelles AM 313 et 315 et d'engager les travaux en vue de l'élargissement du trottoir à la sortie de la gare de Saint-Cyr-l'École.
20. Modification du tableau des effectifs.
21. Approbation du règlement de l'opération « On sème à Saint-Cyr » et gratuité de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Pour information :

Liste des décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal du 25 mai 2020. Application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Saint-Cyr-l'École, le 27 mai 2021

Sonia BRAU
Maire,
Conseiller départemental,
Vice-Président de Versailles Grand Parc



NB : Sauf prolongation par voie législative, l'état d'urgence sanitaire en vigueur depuis le 17 octobre dernier en raison de l'épidémie de coronavirus Covid-19 en cours, va prendre fin le 1^{er} juin 2021 à 24 heures.

Compte tenu de la configuration de la salle du conseil en mairie, le respect des mesures barrières et des règles de distanciation sociale incluant la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes, applicable en tout lieu et en toute circonstance (article 1 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié) rend impossible l'accueil d'un public en présentiel.

En conséquence, pour préserver la santé non seulement des membres de l'assemblée communale, mais aussi du public, je proposerai en début de séance que celle-ci se déroule sous le régime du huis clos élargi en application de l'article 28 du règlement intérieur du conseil municipal adopté le 7 octobre 2020, permettant la retransmission en direct de ses débats sur Internet.

Afin de respecter la publicité de ceux-ci, cette séance sera filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, et son visionnage restera possible après coup.